

# Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

## Qu'est-ce que le DUERP ?

Le document unique répertorie tous les risques professionnels auxquels sont exposés les travailleurs ainsi que la traçabilité collective de ces expositions.



Articles R4121-1 et suivants  
du Code du travail

## Est-il obligatoire ?

Il est **obligatoire** dans toutes les entreprises dès l'embauche du 1er salarié.

L'évaluation des risques professionnels est de la responsabilité de l'employeur. Elle s'inscrit dans le cadre de son obligation générale d'assurer la sécurité et de protéger la santé des salariés.

## Le processus de mise en place

### 1 Préparer votre démarche

Recensez toutes les activités de votre entreprise (tous les acteurs de l'entreprise doivent être pris en compte).

Recensez tous les risques professionnels de chaque activité.

### 2 Évaluez vos risques professionnels



Appréciez l'exposition au danger et l'importance du risque pour prioriser les actions de prévention à mener.

### 3 Établissez des plans d'action

Mettez en place des mesures de prévention.

Réévaluez vos risques suite aux actions réalisées.

### 4 Assurez le suivi et la mise à jour du document unique

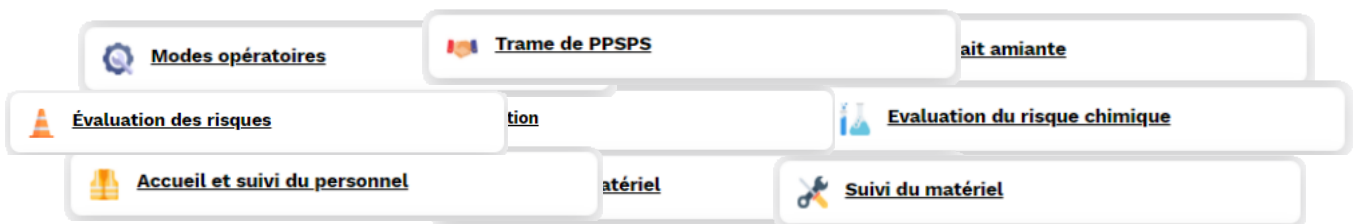
Le document unique **doit être mis à jour annuellement** et actualisé quand une décision d'aménagement important modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail est prise.



Pour le secteur du BTP, l'organisme de branche l'OPPBTP met à disposition l'outil mondocunique pour réaliser simplement et rapidement le document unique d'évaluation des risques.

<https://mondocunique.preventionbtp.fr/>

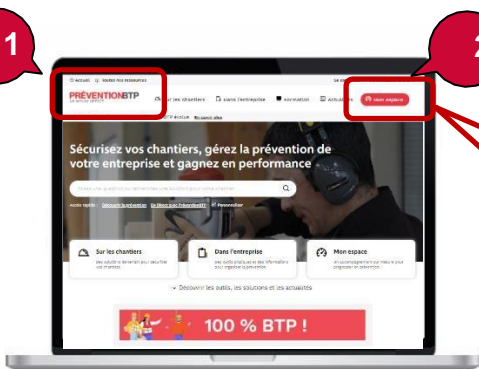
## Pour utiliser les outils à disposition dans votre espace sur prévention BTP



### 1 - Allez sur le site <http://www.preventionbtp.fr/>

### 2 - Ouvrir le menu « Mon espace »

et cliquez sur « Créer un compte »



**!** Si vous avez déjà un **compte**, vous risquez d'arriver directement à la page de connexion ou dans votre espace prévention.

### 3- Renseigner votre « Profil » et valider

Complétez les champs obligatoires de vos identifiants et votre mot de passe. Il doit comporter au minimum:



Cochez **Cui** pour associer votre profil à votre entreprise.

Choisissez vos conditions d'utilisation et acceptez les conditions d'usage. Puis cochez « Valider »

#### 4- Renseigner votre « Entreprise » et valider

En cas de difficulté ou d'impossibilité

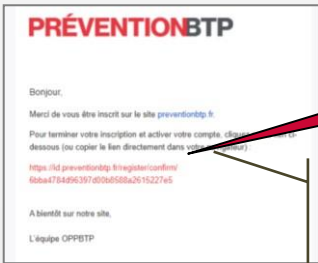
Besoin d'aide ?

#### 5- Activer la création de votre compte

#### → Ouvrir votre boîte mail



Le noreply : [oppbtp@preventionbtp.fr](mailto:oppbtp@preventionbtp.fr) peut être considéré comme un spam et être bloqué !  
**Vérifier dans les courriers indésirables**



Cliquez sur le lien pour activer votre compte

#### 6- Bienvenue dans votre compte Prévention

#### 7- Revenir à « mon espace »

Cliquer sur « Me connecter »

#### 8- Retournez sur le menu déroulant de mon espace et cliquez sur mon espace

#### 9- Bienvenue dans votre espace prévention → Cliquer sur « Accéder à un outil... »

#### 10- Cliquer sur Evaluation des risques et DU

#### 11- 2 Possibilités s'offrent à vous :

## 12- Lequel choisir ? :

PREVENTIONBTP

Vous avez le choix entre 2 formules GRATUITES

Choisissez la formule qui correspond le mieux à votre situation professionnelle et à vos besoins en matière de prévention.

Revenez à nos trois questionnaires pour bien choisir en consultant l'aide ou l'aide

MonDocUnique PREM'S	MonDocUnique PLUS
<p>Pour identifier les principaux risques de vos activités et réaliser une première évaluation.</p> <p><b>Choisir PREM'S</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Débuter en prévention</li><li>✓ Avez moins de 10 salariés</li><li>✓ Voulez des actions simples à engager</li><li>✓ Voulez n'évaluer que vos risques majeurs</li></ul>	<p>Pour analyser l'exhaustivité des risques de vos activités.</p> <p><b>Choisir PLUS</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Avez déjà mis en place des mesures de prévention</li><li>✓ Voulez une évaluation complète et exhaustive selon les situations de travail propres à vos activités</li><li>✓ Souhaitez un plan d'actions détaillé et personnalisé</li></ul>

**Cliquez sur MonDocUnique PREM'S si vous :**

- Débutez en prévention
- Avez moins de 10 salariés
- Voulez des actions simples à engager
- Voulez n'évaluer que vos risques majeurs



**Cliquez sur MonDocUnique PLUS si vous :**

- Avez déjà mis en place des mesures de prévention
- Voulez une évaluation complète et exhaustive selon les situations de travail propres à vos activités
- Souhaitez un plan d'actions détaillé et personnalisé



**Des Web@teliers sont organisés pour vous aider dans leur rédaction.**

**N'hésitez pas à vous y inscrire :**  
<https://webatelier-du.preventionbtp.fr/>

**La CAPEB organise également des sessions collectives en présentiel pour un accompagnement personnalisé**